

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 02 mars 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Monsieur le conseiller Claude Paulin a motivé son absence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Laroche
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il y a 11 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Antoine Simard-Lebrun.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire ;
 - 2.0 Régularité, convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 03 février 2020;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 03 février 2020;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 19 février 2020;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Demande de location à titre gratuit du CCFGL – Octoberfest ;
 - 6.2 Demande de remboursement d'une surtaxe de non-résident pour activité sportive;
 - 6.3 Demande de commandite – championnats régionaux 2020 Hockey Estrie;
 - 6.4 Adoption du bordereau de correspondance du 27 janvier au 21 février 2020;
 - 7.0 Administration générale :

- 7.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;
- 7.2 Congrès annuel de l'ADMQ;
- 7.3 Quote-part 2020 du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux;
- 7.4 Nomination du maire suppléant/substitut du maire à la MRC;
- 7.5 Souper bénéfique centre de répit Théo Vallières;
- Info 7.6 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 28 février 2020;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Délégation de l'application du règlement provincial à la SPA de l'Estrie;
 - 9.2 Éclairage public;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Adoption du règlement 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton;
 - 10.2 Tenue d'un registre – règlement 2020-257;
 - 10.3 Appel d'offres public – stabilisation de talus d'une partie du chemin de la Rivière sud;
 - 10.4 MELCC – paiement de la compensation financière;
 - 10.5 Mise à jour du plan d'intervention TECQ;
 - 10.6 Acceptation des frais – achat de lames et sabots;
 - 10.7 Contrat MTQ – entretien des chemins d'hiver;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Remboursements 2020 – programme de revitalisation;
 - 12.2 Remboursement 2020 – Jardin des Sages;
 - 12.3 Dérogation mineure 2020-01-01;
 - 12.4 Dérogation mineure 2020-01-02;
 - 12.5 CPTAQ – Demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie d'une terre agricole, lot 4 099 177 du cadastre du Québec d'une superficie de 2,1031 hectares et demande d'autorisation autre que l'agriculture sur une superficie de 0,2090 hectare sur la partie du lot visé, pour fin résidentielle pour l'aménagement d'une installation septique pour le lot 4 099 204;
 - 12.6 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;
 - 12.7 Mandat à Cain Lamarre – dossier TAQ STE-Q-244631-1910;
 - 12.8 Nomination des administrateurs du comité de promotion industrielle;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Affectation au surplus accumulé – infrastructures loisirs;
 - 13.2 Nomination des membres du comité MADA/Politique familiale;
 - 13.3 Gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers;
 - 13.4 Embellissement - Fleurons du Québec;
 - 13.5 Entretien paysager;
 - 13.6 Offre de services professionnels – pavage du stationnement du CCFGL;
 - 13.7 Fonds AgriEsprit;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée.

042-03.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice

générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 5 POUR

043-03.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 03 février 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 03 février soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 03 FÉVRIER 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 19 FÉVRIER 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier commente l'achat de deux radars pédagogiques.

044-03.2020 6.1 DEMANDE DE LOCATION À TITRE GRATUIT DU CCFGL – OCTOBERFEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 24 janvier 2020 du comité organisateur de l'école primaire Arc-en-Ciel pour l'activité « Souper Octoberfest 2020 » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la location à titre gratuit du centre communautaire France-Gagnon-Laprade le 24 octobre 2020 pour le souper bénéfique Octoberfest ayant pour but d'amasser des fonds afin de financer des projets-école ;

QUE la municipalité assume les frais pour l'entretien ménager ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la gestionnaire du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

ADOPTION : 5 POUR

045-03.2020 6.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SURTAXE DE NON-RÉSIDENT POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 17 février 2020 demandant un remboursement de la surtaxe de non-résident pour une inscription au club de Baseball Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente loisirs avec la ville de Windsor exclut cette catégorie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement d'une somme de 100,00\$, soit 100% de la surtaxe loisirs de non-résident facturée par le club de Baseball Sherbrooke sur présentation d'une preuve d'inscription.

ADOPTION : 5 POUR

046-03.2020 6.3 DEMANDE DE COMMANDITE - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX 2020 HOCKEY ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 10 février 2020 demandant une commandite pour l'organisation des championnats régionaux 2020 Hockey Estrie qui auront lieu à Windsor du 26 au 29 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une commandite au montant de 150,00\$.

ADOPTION : 5 POUR

047-03.2020 6.4 ADOPTION DU BORDEAU DE CORRESPONDANCE DU 27 JANVIER AU 21 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 janvier au 21 février 2020.

ADOPTION : 5 POUR

048-03.2020 7.1 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a préparé un état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et toutes autres selon l'article 1022 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces personnes endettées ont été signifiées de leur situation présente par la municipalité et qu'aucune entente n'a été respectée ou convenue de leur part ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de la directrice générale concernant les personnes endettées envers la municipalité ;

QUE le conseil transfère ces dossiers pour réclamation à la MRC du Val-Saint-François, si les arrérages incluant les intérêts de ces comptes ne sont pas entièrement payés au plus tard le 05 mars 2020 ;

QUE le conseil de Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate Madame Sylvie Champagne, directrice générale, représentante de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir les immeubles au nom de la municipalité (article 1038 du code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra jeudi, le 11 juin 2020 à 10h00 au siège social de la MRC du Val-Saint-François situé au 810 Montée du Parc à Richmond.

ADOPTION : 5 POUR

049-03.2020 7.2 CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et la directrice des services municipaux à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 17, 18 et 19 juin 2020 ;

QUE les frais d'inscription de 638,11\$ incluant les taxes par inscription soient assumés par la municipalité et que les frais afférents leurs soient remboursés, selon le budget autorisé.

ADOPTION : 5 POUR

050-03.2020 7.3 QUOTE-PART 2020 DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 779,00\$ doit être remis à la CARRA pour le financement du régime de prestations supplémentaires des élus municipaux pour l'année 2020 en référence à la facture PRPS00002845 de Retraite Québec en date du 12 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de cette facture au montant de 2 779,00\$;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au poste comptable « 02.110.00.211 » Régime de retraite – Élus.

ADOPTION : 5 POUR

051-03.2019 7.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT/SUBSTITUT DU MAIRE À LA MRC

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer maire suppléant/substitut du maire à la MRC du Val-Saint-François, les conseillers selon le calendrier ci-dessous désigné :

Monsieur le Conseiller Antoine Simard Lebrun: de mars à octobre 2020 ;

Monsieur le Conseiller Alexandre Roy: de novembre 2020 à avril 2021 ;

Monsieur le Conseiller Adam Rousseau: de mai à octobre 2021 ;

ET QUE les termes de la résolution 283-11.2019 soit ainsi modifiée.

ADOPTION : 5 POUR

052-03.2020 7.5 SOUPER BÉNÉFICE CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 25 février 2020 du Centre de répit Théo Vallières quant à la 4^e édition du souper steak frites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le Conseiller Alexandre Roy à assister à cette activité du mercredi 15 avril 2020, au profit du Centre de répit Théo Vallières ;

ET QUE la municipalité assume les frais de 95,00\$ pour un billet.

ADOPTION : 5 POUR

**

7.6 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 28 FÉVRIER 2020

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 28 février 2020. Les revenus sont de 2 152 339,24\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 562 187,76\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 11 862,26\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 1 578 289,22\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jacques Dion commente le recyclage et le compostage au Jardin des Sages. Messieurs les Conseillers Alexandre Roy et Adam Rousseau répondent. Des discussions s'en suivent. Monsieur le maire commente le recyclage du « styromousse ».

053-03.2020 9.1 DÉLÉGATION DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL À LA SPA DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) publie le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ; lequel règlement entre en vigueur le 03 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 10 février 2020 de la Société protectrice des animaux de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QUE la SPA prépare un règlement uniforme pour l'ensemble des villes et municipalités qu'elle dessert qui va inclure les dispositions du règlement provincial ; lequel règlement doit être disponible en avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de déléguer le mandat d'application du règlement de la Loi P-38.002 « *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* » à la SPA de l'Estrie.

ADOPTION : 5 POUR

054-03.2020 9.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants : chemin Dion, rue Danny, des Hérons et St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une (1) soumission pour l'ajout d'éclairage au DEL et deux (2) soumissions pour l'entretien de l'éclairage public au DEL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la soumission du 13 février 2020 de la compagnie Lignes Électriques FJS au montant de 2 480,00\$ excluant les taxes pour l'achat et l'installation de quatre (4) nouvelles lumières de rue à être installées face au 189 chemin Dion (poteau S504G), entre le 220 et 226 de la rue Danny, près du 7 rue des Hérons (poteau G0B4X) et entre les numéros civiques 75 et 79 rue St-Pierre (poteau sur le terrain du 79 St-Pierre);

D'autoriser le branchement final de ces quatre (4) nouvelles lumières par Hydro-Québec ;

ET d'accepter les termes de la soumission du 13 février 2020 de la compagnie Lignes Électriques FJS pour l'entretien de l'éclairage public pour les années 2020 et 2021.

ADOPTION : 5 POUR

Des copies sont mises à la disposition des personnes présentes dans la salle.

055-03.2020 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-257 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 525 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE D'ENTREPOSAGE DE SABLE ET SELS SUR FONDATION EN BÉTON

ATTENDU QU'une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 1060.1 du Code municipal d'emprunter des sommes d'argent afin d'acquérir des équipements quelconques ou exécuter des travaux;

ATTENDU QU'une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 979 du Code municipal, d'imposer une taxe spéciale pour le paiement de l'acquisition ou exécuter des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de construire une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux est estimé à 525 000\$ incluant les frais incidents et les taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer l'ensemble des coûts pour ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 03 février 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant, portant le numéro 2020-257 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète des travaux de construction d'une structure pour l'entreposage de sable et sels sur fondation en béton sur une partie du lot 4 099 849 situé au 43 rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton, propriété de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, pour un montant n'excédant pas 525 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes, le tout tel que plus amplement décrits dans le document daté du 27 septembre 2019 de Monsieur Frédéric Blais, ingénieur, Les Services EXP inc., jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 525 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 525 000\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 5 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

056-03.2020 10.2 TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT 2020-257

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la tenue d'un registre pour le règlement 2020-257 décrétant une dépense et un emprunt de 525 000\$

pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton soit tenu mercredi, le 25 mars 2020 de 9h00 à 19h00.

ADOPTION : 5 POUR

057-03.2020 10.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC – STABILISATION DE TALUS D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 105-04.2019 mandatant EXP à préparer les plans et devis pour des travaux de stabilisation de talus sur une partie du chemin de la Rivière Sud ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conditionnels à l'émission d'un certificat d'autorisation par le MELCC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres publics pour les travaux de stabilisation de talus d'une partie du chemin de la Rivière Sud ;

ET QUE les frais reliés au processus d'appel d'offres soient assumés par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 5 POUR

058-03.2020 10.4 MELCC – PAIEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 034-02.2020 adoptée le 03 février 2020 demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC) de reporter d'un mois la poursuite des démarches entreprises dans le cadre de la demande de certification d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du courriel du 17 février 2020 provenant du bureau du député de Richmond, Monsieur André Bachand ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 6 028,80\$ pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques lors des travaux projetés de stabilisation d'un talus sur une portion du chemin de la Rivière Sud ;

QUE cette dépense soit assumée par la réserve des Carrières Sablières ;

ET QUE le remboursement de ce montant de 6 028,80\$ soit affecté à la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le Conseiller Adam Rousseau demande à Monsieur le maire d'expliquer le montant de 6 028,80\$ versé au MELCC.

059-03.2020 10.5 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DU PROGRAMME TECQ

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service professionnel en ingénierie de EXP concernant la mise à jour du plan d'intervention du programme TECQ selon les informations reçues de la direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service professionnel en ingénierie du 21 février 2020 de EXP concernant la mise à jour du plan d'intervention afin d'effectuer la planification des travaux du programme TECQ 2019-2023 pour un montant de 5 000,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2019-2023.

ADOPTION : 5 POUR

060-03.2020 10.6 ACCEPTATION DES FRAIS – ACHAT DE LAMES ET SABOTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 179727 de la compagnie Robitaille Équipement inc. pour l'achat de lames et sabots;

CONSIDÉRANT le solde de 4 190,54\$ sur un montant de 7 000\$ prévu au budget 2020 (02.330.00.649) pour l'achat de ces équipements ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie du 20 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 179727 du 19 février 2020 au montant total de 8 066,64\$ incluant les taxes et la facture 180003 du 24 février 2020 au montant de 603,62\$ incluant les taxes à la compagnie Robitaille Équipement inc.;

ET QUE l'excédant de 3 766.58\$ soit assumé par le poste budgétaire 02.320.00.516 « Location machinerie outillage ».

ADOPTION : 5 POUR

061-03.2020 10.7 CONTRAT MTQ – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports offre à la municipalité les termes d'un nouveau contrat pour exécuter le déneigement, déglçage, fourniture de matériaux et site d'entreposage nécessaires à l'entretien de la route 249 de l'intersection du chemin du 2^e rang jusqu'à l'intersection de la route 222 ouest dans la municipalité de St-Denis de Brompton et du chemin Frank de l'intersection de la route 249 dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton jusqu'à l'intersection de la route 243 dans la municipalité de Melbourne sur une distance totale de 26,867 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat débute le 19 octobre 2020 et peut être renouvelé par tacite reconduction pour quatre (4) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des travaux de ce contrat, la proposition forfaitaire annuelle du Ministère des Transports est de 186 650,81\$;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie et des vérifications faites auprès du ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition du Ministère des Transports, telle que stipulée dans la proposition du dossier 9009-20-4564 du 27 janvier 2020;

ET d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire spécifie que le contrat est d'une durée de 5 ans sans augmentation.

*** **11.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet n'est traité.

062-03.2020 12.1 REMBOURSEMENTS 2020 – PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2008-94 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 10 juillet 2008 ;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2013-163 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 14 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des nouvelles résidences construites au 229 rue Danny, 66 et 75 rue St-Pierre bénéficient de ce programme pour la troisième et dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des nouvelles résidences construites au 65, 71, 76, 79, 81, 95, 99 rue St-Pierre et 157 rue Principale bénéficient de ce programme pour la deuxième année ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des nouvelles résidences construites au 87, 89 et 92 rue St-Pierre et 134 rue Principale bénéficient de ce programme pour la première année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser pour l'année 2020, le remboursement de 30% des taxes foncières aux propriétaires des bâtiments du 229 rue Danny (456,46\$), 66 (775,26\$) et 75 rue St-Pierre (461,05\$);

Le remboursement de 60% des taxes foncières aux propriétaires des bâtiments du 65 (1 175,86\$), 71 (1 740,44\$), 76 (754,91\$), 79 (950,82\$), 81 (1 239,29\$), 95 (1 154,71\$) et 99 rue St-Pierre (641,20\$) et 157 rue Principale (2 646,97\$);

Le remboursement de 100% des taxes foncières aux propriétaires des bâtiments du 87 (2 558,92\$), 89 (1 339,98\$), 92 rue St-Pierre (951,62\$) et 134 rue Principale (6 811,60\$).

ADOPTION : 5 POUR

063-03.2020 12.2 REMBOURSEMENTS 2020 – JARDIN DES SAGES

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2013-159 « Programme complémentaire de subvention à certains programmes de la société d'habitation du Québec », lequel règlement est entré en vigueur le 09 août 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence au Jardin des Sages construite au 155 rue Principale bénéficie de ce programme pour la 6^e année sur 7 années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser pour l'année 2020, le remboursement de 12 642,32\$ représentant 100 % des taxes foncières basé sur la valeur du bâtiment du 155 rue Principale.

ADOPTION : 5 POUR

064-03.2020 12.3 DÉROGATION MINEURE 2020-01-01

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 244 rue de l'Église est composée des lots 4 674 341, 4 100 352 et 4 100 353 situés majoritairement en zone agricole (AG-9);

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 3 167 mètres carrés des 6 386,9 mètres carrés des lots 4 100 352 et 4 100 353, est située en zone RF-4, zone constructible et qui se situe en périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 100 352 et 4 100 353 devraient être remplacés par les nouveaux lots 6 286 262 et 6 286 263 afin de répondre aux délimitations de la zone agricole AG-9 et de la zone RF-4 ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout ne se prolonge pas jusqu'au terrain constructible ;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait être nécessaire d'installer un système de traitement autonome des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale requise pour un lot situé à moins de 300 mètres d'un lac, sans service d'égout est de 3 716 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots projetés est de 3 167 mètres carrés et de 3 219,6 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 22 janvier 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'avis public du 12 février 2020, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des

conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2020-01-01.

ADOPTION : 5 POUR

065-03.2020 12.4 DÉROGATION MINEURE 2020-01-02

CONSIDÉRANT QUE la propriété située sur lot 4 858 908 a été vendue ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Vidal et Monsieur Denis Larochelle désirent construire une nouvelle résidence au 374 chemin Labrie ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle construction sera érigée sur le futur lot 6 356 583 d'une superficie de 7 752,1 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en zone industrielle I-4 ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale minimale à respecter pour le bâtiment principal est de 6 mètres et la somme minimale des marges de recul latérales est de 12 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le respect d'une marge latérale minimale droite de 6 mètres impliquerait que la résidence et le garage seraient trop près l'un de l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale minimale à respecter pour la zone voisine (R-17) et de toutes les zones résidentielles est de 3 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 04 février 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'avis public du 12 février 2020, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2020-01-02.

ADOPTION : 5 POUR

066-03.2020 12.5 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UNE TERRE AGRICOLE, LOT 4 099 177 DU CADASTRE DU QUÉBEC D'UNE SUPERFICIE DE 2,1031 HECTARES ET DEMANDE D'AUTORISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR UNE SUPERFICIE DE 0,2090 HECTARE SUR LA PARTIE DE LOT VISÉ, POUR FIN RÉSIDENTIELLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE POUR LE LOT 4 099 204

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 099 177 de la Ferme Val-St-François s.e.n.c. est d'une superficie de 50,5931 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Val-St-François s.e.n.c. désire faire l'aliénation d'une partie du lot 4 099 177 d'une superficie de 2,1031 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie fait le tour de la résidence située sur le lot 4 099 204 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à ce morcellement aliénation, Ferme Val-St-François s.e.n.c. conservera le résidu du lot 4 099 177 d'une superficie de 48,49 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Monsieur Raymond Frappier, s'adresse également à la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 0,2090 hectares afin de lui permettre d'installer une nouvelle fosse septique pour desservir sa résidence située sur le lot 4 099 204 qui est contiguë à la parcelle visée par la présente demande ;

CONSIDÉRANT QUE selon les entrepreneurs en installations septiques, le seul espace disponible pour installer la nouvelle fosse septique en conformité avec la réglementation en vigueur est un espace d'une superficie de 2 090 m², laquelle se retrouve en totalité sur le lot 4 099 177 (parcelle visée) ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel de la parcelle du lot est une entreprise agricole spécialisée en grande culture depuis 1969 ;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle visée par la demande présente un faible potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QU'au sud-ouest de la parcelle, se trouve un ruisseau qui limite l'utilisation de la parcelle en raison des distances à respecter pour l'épandage de fertilisant en bordure d'un cours d'eau ainsi que la circulation de machinerie agricole à proximité d'un cours d'eau et pour le traverser ;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle visée se situe à proximité du noyau villageois qui limite déjà son utilisation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'empêchera pas les entreprises agricoles voisines de s'étendre puisque le projet ne pose aucune contrainte supplémentaire quant aux normes de distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 04 février 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation de la partie du lot de la Ferme Val-St-François s.e.n.c.;

ET QUE le dossier complet soit remis à la demanderesse, cette dernière assurant l'envoi de sa demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 5 POUR

Monsieur le maire explique les décisions du Comité consultatif d'urbanisme.

067-03.2020 12.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le processus de mise en candidature pour trois (3) postes de membres selon le règlement du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Simon Jolin et Antoine Trudeau ne sollicitent pas un deuxième mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Madame Hélène Grosjean ainsi que Messieurs Denis Demers et René Lapierre soient nommés membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTION : 5 POUR

068-03.2020 12.7 MANDAT À CAIN LAMARRE – DOSSIER TAQ STE-Q-244631-1910

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 27 janvier 2020, à titre de mise en cause, transmission d'un avis de convocation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec STE-Q-244631-1910 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure ne comporte aucune conclusion à l'égard de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

DE mandater l'étude Cain Lamarre afin d'indiquer au tribunal et autres aux parties que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton n'entend faire aucune représentation ni intervention relativement à la demande introductive d'instance déposée au Tribunal administratif du Québec dans le dossier portant le numéro STE-Q-244631-1910 et ce, compte tenu du fait que la procédure ne comporte aucune conclusion à l'égard de la municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

069-03.2020 12.8 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE le comité de promotion industrielle de Saint-François-Xavier-de-Brompton est inactif depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT les démissions des huit (8) administrateurs;

CONSIDÉRANT les termes des article 5 et 7 des règlements généraux du comité de promotion industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que Madame Sylvie Champagne ainsi que Messieurs Daniel Dion, Jacques Dion, René Lapierre, Yvon Larochelle et Gérard Messier soient nommés administrateurs du comité de promotion industrielle.

ADOPTION : 5 POUR

*** Monsieur le maire explique la procédure.

070-03.2020 13.1 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – INFRASTRUCTURES LOISIRS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – infrastructures loisirs la somme de 2 000,00\$ reçue du député de Richmond, Monsieur André Bachand dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole 2019-2020.

ADOPTION : 5 POUR

071-03.2020 13.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ MADA/POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de nommer officiellement les membres des différents comités de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que Mesdames Cindy Boisvert, Suzanne Coulombe, Marijo Lauzon et Danielle Vidal ainsi que Monsieur Pier-Étienne Deslandes soient nommés membres du comité MADA/Politique familiale pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTION : 5 POUR

072-03.2020 13.3 GESTIONNAIRE DU RESTAURANT DU PARC DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que Madame Micheline Bérubé est intéressée à s'occuper du restaurant du parc des Pionniers pour la saison 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité de nommer Madame Micheline Bérubé, gestionnaire du restaurant du parc des Pionniers aux conditions suivantes :

- la gestionnaire assure les opérations du restaurant pour toutes les activités prévues au parc des Pionniers pour la saison 2020 ;
- la gestionnaire prend le restaurant dans son état actuel ;
- la gestionnaire paye le gaz propane et la location de la bonbonne ;
- la municipalité assure l'entretien des équipements ;
- la municipalité avise des dates des évènements ;
- la gestionnaire fait le ménage à la fin de la saison.

ADOPTION : 5 POUR

073-03.2020 13.4 EMBELLISSEMENT – FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton souhaite poursuivre ses actions par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public dans le cadre de sa participation au Fleurons du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 17 février 2020 de Paysagistes Val-St-François Inc. pour un montant de 4 420,00\$ excluant les taxes pour l'embellissement d'une partie des rues Principale et de l'Église, à savoir :

- montage, fourniture et arrosage de 6 arrangements floraux ;
- montage, fourniture et arrosage de 28 jardinières installées à des poteaux de lumières sur les rues Principale et de l'Église.

ADOPTION : 5 POUR

074-03.2020 13.5 ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service pour l'entretien paysager 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du 17 février 2020 de Paysagistes Val-St-François Inc. au montant de 2 340,00\$ excluant les taxes et selon les détails de la demande de soumission du 11 février 2020 pour l'entretien paysager annuel 2020 des aménagements de l'hôtel de ville, du centre communautaire France-Gagnon-Laprade, du parc des Pionniers et de la station de pompage no 5 incluant l'ajout de fleurs annuelles et de paillis.

ADOPTION : 5 POUR

075-03.2020 13.6 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – PAVAGE DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service professionnel en ingénierie de EXP concernant le pavage du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de services professionnels en ingénierie du 19 février 2020 de EXP concernant la réalisation de l'étape 1 (préparation des plans et devis pour le pavage du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade) pour un montant maximum de 1 800,00\$ excluant les taxes ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02.320.00.411 « Honoraires ingénierie ».

ADOPTION : 5 POUR

076-03.2020 13.7 FONDS AGRIESPRIT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du résumé du programme Fonds AgriEsprit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit

pour un nouvel abri des marqueurs ainsi que le remplacement du plancher de l'abri de la pétanque au parc des Pionniers au coût estimé de 10 410,00\$ excluant les taxes ;

ET d'autoriser Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000092 (I)	7740		2020-02-11	37	HYDRO-QUEBEC	4 857,52 \$
202000094 (I)	7743		2020-02-17	24	BELL Canada	675,47 \$
202000095 (I)	7744		2020-02-17	37	HYDRO-QUEBEC	2 692,74 \$
Total des chèques émis						8 225,73 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 02 MARS 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000096 (I)	7761		2020-03-03	5	CLIMATISATION ROGER DEMERS INC.	148,32 \$
202000097 (I)	7787		2020-03-03	18	L'ETINCELLE	156,45 \$
202000098 (I)	7806		2020-03-03	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	1 141,39 \$
202000099 (I)	7765		2020-03-03	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	796,29 \$
202000100 (I)	7797		2020-03-03	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	61 673,04 \$
202000101 (I)	7804		2020-03-03	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	37,44 \$
202000102 (I)	7753		2020-03-03	51	BELL MOBILITE	87,23 \$
202000103 (I)	7815		2020-03-03	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	1 884,35 \$
202000104 (I)	7817		2020-03-03	54	TARDIF DIESEL INC.	490,40 \$
202000105 (I)	7746		2020-03-03	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	1 276,22 \$
202000106 (I)	7805		2020-03-03	98	REGIE DES ALCOOLS COURSES ET JEUX	47,00 \$
202000107 (I)	7814		2020-03-03	99	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	8 294,92 \$
202000108 (I)	7813		2020-03-03	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	648,26 \$
202000109 (I)	7755		2020-03-03	173	CABLE-AXION INC.	365,28 \$
202000110 (I)	7777		2020-03-03	201	GREAT WEST	2 418,56 \$
202000111 (I)	7770		2020-03-03	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	28,00 \$
202000112 (I)	7809		2020-03-03	276	REVENU DU Canada	6 199,32 \$
202000113 (I)	7807		2020-03-03	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000114 (I)	7810		2020-03-03	278	REVENU DU QUEBEC	15 947,34 \$
202000115 (I)	7812		2020-03-03	300	SANI ESTRIE INC.	11 621,81 \$
202000116 (I)	7811		2020-03-03	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	8 670,27 \$
202000117 (I)	7759		2020-03-03	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	1 067,92 \$
202000118 (I)	7801		2020-03-03	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000119 (I)	7758		2020-03-03	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	424,20 \$
202000120 (I)	7803		2020-03-03	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	4 608,72 \$
202000121 (I)	7816		2020-03-03	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	549,69 \$
202000122 (I)	7820		2020-03-03	506	UAP INC.	511,84 \$
202000123 (I)	7808		2020-03-03	540	RETRAITE QUÉBEC	2 779,00 \$
202000124 (I)	7768		2020-03-03	624	ENTREPRISES EXPRESS-ÉLECTRIQUE LTÉE	1 467,38 \$
202000125 (I)	7791		2020-03-03	723	MARCHE ST-FRANCOIS	713,44 \$
202000126 (I)	7795		2020-03-03	755	MESSIER GÉRARD	146,73 \$
202000127 (I)	7790		2020-03-03	848	MACKIE DIVISION RÉSIDENTIELLE	1 475,73 \$
202000128 (I)	7819		2020-03-03	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	215,15 \$
202000129 (I)	7821		2020-03-03	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	371,01 \$
202000130 (I)	7789		2020-03-03	914	LIBERTVISION	267,32 \$
202000131 (I)	7782		2020-03-03	952	JARDIN DES SAGES	12 642,32 \$
202000132 (I)	7767		2020-03-03	965	DUPUIS MARYSE	162,28 \$
202000133 (I)	7783		2020-03-03	1041	JOLIN VANESSA	2 558,92 \$
202000134 (I)	7773		2020-03-03	1048	FRAPPIER MARCO & LETARTE SANDRA	775,26 \$
202000135 (I)	7778		2020-03-03	1053	GROUPE ENVIRONEX	112,21 \$
202000136 (I)	7749		2020-03-03	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	6 215,44 \$
202000137 (I)	7800		2020-03-03	1055	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	1 921,55 \$

202000138 (I)	7786	2020-03-03	1117	LES SERVICES EXP INC.	5 630,58 \$
202000139 (I)	7752	2020-03-03	1168	BEAUDIN JOANIE	100,00 \$
202000140 (I)	7762	2020-03-03	1174	COMITE DE LOISIRS-	200,00 \$
202000141 (I)	7760	2020-03-03	1188	CENTRE DE REPIT THEO VALLIERES	95,00 \$
202000142 (I)	7748	2020-03-03	1206	AUMOND ANNE-MARIE	601,90 \$
202000143 (I)	7822	2020-03-03	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	135,23 \$
202000144 (I)	7802	2020-03-03	1241	PAULIN CLAUDE	39,10 \$
202000145 (I)	7771	2020-03-03	1259	FONTAINE-FRAPPIER KATHIA &	1 154,71 \$
202000146 (I)	7774	2020-03-03	1272	FREDETTE MARILOU &	456,46 \$
202000147 (I)	7823	2020-03-03	1279	WASTE MANAGEMENT	1 950,34 \$
202000148 (I)	7763	2020-03-03	1303	CÔTÉ ÉLISE	754,91 \$
202000149 (I)	7784	2020-03-03	1340	LAVOIE MAXIME	1 175,86 \$
202000150 (I)	7776	2020-03-03	1341	GOUIN JEAN-FRANCOIS ET SAUCIER	1 740,44 \$
202000151 (I)	7788	2020-03-03	1342	LEVILLEE VINCENT & MAURICE VALERIE	950,82 \$
202000152 (I)	7764	2020-03-03	1343	COTE MARIE-CLAUDE & DUMAS KATHERINE	641,20 \$
202000153 (I)	7794	2020-03-03	1344	MC COURT TANIA & DANNY &	2 646,97 \$
202000154 (I)	7772	2020-03-03	1347	FRANCOIS TURCOTTE M.D.INC.	195,46 \$
202000155 (I)	7798	2020-03-03	1354	NADEAU CHRISTINA & LEBLANC BENOIT	1 239,29 \$
202000156 (I)	7756	2020-03-03	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	449,66 \$
202000157 (I)	7757	2020-03-03	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	573,02 \$
202000158 (I)	7785	2020-03-03	1369	LAWSON PRODUCTS	361,47 \$
202000159 (I)	7779	2020-03-03	1380	HAMEL RAYMOND JR	461,05 \$
202000160 (I)	7818	2020-03-03	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	220,76 \$
202000161 (I)	7751	2020-03-03	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	381,70 \$
202000162 (I)	7775	2020-03-03	1401	GILBERT VALERIE	1 133,33 \$
202000163 (I)	7781	2020-03-03	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	519,62 \$
202000164 (I)	7750	2020-03-03	1406	BAERT OLIVIER &	1 339,98 \$
202000165 (I)	7780	2020-03-03	1407	HOULE MATHIEU	951,62 \$
202000166 (I)	7745	2020-03-03	1408	9213-9213 QUEBEC INC.	6 811,60 \$
202000167 (I)	7769	2020-03-03	1409	EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	1 566,65 \$
202000168 (I)	7799	2020-03-03	1410	NOSTED & INC.	193,38 \$
202000169 (I)	7747	2020-03-03	1411	ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE	150,00 \$
202000170 (I)	7796	2020-03-03	1412	MINISTRE DES FINANCES	6 028,80 \$
202000171 (I)	7754	2020-03-03	1413	BOURASSA HÉLÈNE	27,75 \$
202000172 (I)	7824	2020-03-03	1274	SFL PLACEMENTS	500,90 \$

Total des chèques émis

203 107,81 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001

19 430.30\$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

20 963.87\$

077-03.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 02 mars 2020 au montant de 203 107,81 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Madame Cindy Boisvert questionne l'entretien de la patinoire pour la saison 2019-2020. Monsieur le Conseiller Adam Rousseau répond.

- 2^e Monsieur René Lapierre demande des explications concernant la construction d'une structure d'entreposage de sable. Monsieur le maire répond.
- 3^e Monsieur Jason Lafrance mentionne qu'il a aidé la responsable de la patinoire à plusieurs reprises. Des discussions s'en suivent.

078-03.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière